



**MUNICIPALITE**

---

**PREAVIS N°16/2022  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Demande de crédit d'études préliminaires de CHF 700'000. —  
pour la planification de la construction et rénovation du bâti  
scolaire**

**Séances :**

Commission ad hoc	24 mai 2022 à 18h30	Salle du Conseil communal
Commission des finances	11 mai 2022 à 18h15	Salle du Conseil communal
Commission de l'environnement et de l'énergie	12 mai 2022 à 18h30	Salle du SDIS

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. OBJET DU PRÉAVIS .....</b>	<b>3</b>
<b>2. INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>3. EFFECTIFS FUTURS .....</b>	<b>4</b>
<b>4. ORGANISATION SCOLAIRE .....</b>	<b>5</b>
<b>5. DIAGNOSTIC INFRASTRUCTUREL .....</b>	<b>5</b>
5.1 Parc immobilier scolaire existant .....	5
5.2 Organisation actuelle.....	7
<b>6. RÉPONSES AUX BESOINS .....</b>	<b>7</b>
6.1 Les projets de constructions provisoires.....	8
6.2 Les projets de rénovation .....	8
6.3 Les projets de densification .....	9
<b>7. PÉRIMÈTRES SCOLAIRES .....</b>	<b>9</b>
<b>8. ETUDES .....</b>	<b>12</b>
8.1 Etudes préliminaires.....	13
8.2 Etudes de projet et d'appel d'offres .....	14
8.3 Etudes préliminaires pour les besoins parascolaires, préscolaires et sportifs .....	14
8.4 Coût total des études .....	14
8.5 Ressources internes nécessaires.....	15
<b>9. PLANIFICATION .....</b>	<b>15</b>
9.1 Calendrier des études .....	15
9.2 Calendrier intentionnel général.....	15
<b>10. ASPECTS FINANCIERS.....</b>	<b>16</b>
10.1 Plan des investissements .....	16
<b>11. CONCLUSIONS.....</b>	<b>17</b>

## LEXIQUE

ACM	Activités créatrices et manuelles
AEAI	Association des établissements cantonaux d'assurance incendie
CDD	Contrat à durée déterminée
CVS	Chauffage, ventilation, sanitaire
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
EP	Etablissement primaire
EPS	Etablissement primaire-secondaire
EPT	Equivalent plein-temps
Harmos	Harmonisation scolaire intercantonale (concordat)
LAJE	Loi sur l'accueil de jour des enfants
LEO	Loi sur l'enseignement obligatoire
SIA	Société suisse des ingénieurs et des architectes
SRE	Surface de référence énergétique
TMA	Travaux manuels (sur bois, métaux ou autres)

Vevey, le 2 mai 2022

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

## 1. OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit d'études préliminaires de CHF 700'000.— pour la planification de la construction et rénovation du bâti scolaire veveysan et l'inscription au budget de fonctionnement d'un poste de chargé-e de projet en CDD (contrat de durée déterminée de 5 ans) spécifique à la problématique du bâti scolaire. Cette démarche d'études permettra, grâce à l'analyse des sites actuels et potentiels de développement, de vérifier les intentions développées jusqu'à aujourd'hui en tenant compte des besoins futurs à l'horizon 2032<sup>1</sup> et en coordination avec le projet de PCom. Le montant demandé de CHF 700'000.— couvrira les frais d'études préliminaires nécessaires par site et indispensables à la consolidation de la stratégie proposée. En effet, ce n'est que sur la base de données fiables et cohérentes que les projets prioritaires pourront être lancés par le biais de demandes de crédit d'études dédiées.

## 2. INTRODUCTION

Suite à la décision du Tribunal fédéral et à une actualisation des données démographiques, le projet du collège à Gilamont est abandonné. En effet, sa réalisation est jugée, beaucoup trop lointaine et incertaine. Il est dès lors prioritaire de repenser de manière approfondie le système d'accueil scolaire veveysan en déployant une planification qui réponde à l'évolution des besoins démographiques, pédagogiques et organisationnels d'aujourd'hui.

Pour rappel, la Municipalité avait établi en 1989 dans son rapport-préavis (PR\_15/93) un catalogue de mesures indispensables au bon fonctionnement des écoles veveysannes, dont les suivantes ont été réalisées :

- création de « La Barcarolle » en 1993, comprenant deux salles de classe et une garderie;
- la construction du collège de Charmontey en 1994;
- le réaménagement de classes aux Galeries du Rivage en 1995-1996 ,
- l'achat de l'ancienne école catholique de la Part-Dieu, rénovée en 2004;
- la construction du collège Jean-Kratzer étape 1 en 1998, étape 2 en 2002.

Malgré toutes ces réalisations, il n'a pas été possible de résoudre entièrement un problème endémique à Vevey : le « tourisme scolaire » dont se plaignent depuis très longtemps les parents des élèves de l'Etablissement primaire et secondaire, et qui engage l'entière responsabilité de l'école pendant le temps scolaire. Par conséquent, ledit établissement a dû continuer à utiliser des locaux décentralisés pour la gymnastique, les activités créatrices et manuelles (ACM et TMA), le dessin et l'économie familiale, avec les inconvénients que cela comporte (arrivées tardives aux cours, élèves laissés sans surveillance durant leurs déplacements ou ceux des enseignant.es et risques d'accidents sur les trajets).

En 2012 la réflexion s'est portée, dans le cadre des études du projet de collège à Gilamont, sur les besoins scolaires par rapport à l'évolution démographique prévisible à court, moyen et long

---

<sup>1</sup> 2032 année de référence. Pic maximal d'élèves en âge de scolarisation

termes. Le travail mené par la Municipalité de concert avec le canton, les services communaux, et plusieurs associations avait abouti au choix de réaliser un nouveau collège de 60 salles comportant 35 classes, 8 salles de dégagement et 17 salles spéciales à l'usage de l'établissement secondaire (9-11s). Ce site comprenait également une salle omnisports (triple salle de sport avec gradins), une aula et une cantine scolaire. En 2012, la Municipalité a déposé une demande de crédit pour financer l'organisation d'un concours d'architecture pour le nouveau collège du secondaire<sup>2</sup>. En 2013, la demande de crédit d'études<sup>3</sup> est acceptée, en décembre 2014 la demande d'autorisation de construire est déposée et le crédit d'ouvrage<sup>4</sup> accordé en 2015.

Aujourd'hui l'abandon de la construction du collège à Gilamont dont la mise en service était prévue initialement en 2017, ne permet pas à la Ville de Vevey d'assumer sa responsabilité légale dans la mise à disposition des locaux nécessaires à la mission de l'enseignement obligatoire, malgré les travaux de transformation du bâti scolaire et de rénovation du collège de la Veveyse réalisés en 2018 et 2019. En effet, pour répondre à un blocage du projet du collège à Gilamont dû à des nouvelles oppositions à la demande d'autorisation déposée en juillet 2017, un préavis<sup>5</sup> avait été déposé en 2018 afin d'établir un programme d'interventions sur le bâti scolaire permettant la transition douce jusqu'à l'ouverture du collège à Gilamont.

Lors de l'établissement de son plan des investissements la Municipalité a choisi d'abandonner le projet de collège à Gilamont. Des réflexions ont donc été lancées en automne 2021 pour établir sur de nouvelles bases une stratégie de rénovation et densification du bâti scolaire qui tienne compte, conformément aux bases légales en vigueur<sup>6</sup>, des objectifs suivants :

- absorber **l'évolution démographique** à la hausse qui a comme corollaire une augmentation sensible des effectifs dans tous les degrés de l'enseignement ;
- tenir compte de l'évolution des besoins de **l'organisation scolaire** ;
- engager **la rénovation des bâtiments scolaires** dont certains présentent un état de dégradation important.

### 3. EFFECTIFS FUTURS

#### Enjeux démographiques

La bonne santé démographique du canton a permis d'évaluer, selon Statistique Vaud (valeur 1.7.2021), à environ 12'000 le nombre d'élèves supplémentaires que le canton devrait accueillir d'ici 2035 dans le cadre de la scolarité obligatoire. L'enjeu qui préoccupe ainsi les communes est d'avoir les infrastructures qui permettront d'accueillir et d'offrir de bonnes conditions d'apprentissage à l'ensemble de ces nouveaux élèves.

---

<sup>2</sup> Préavis N°05/2012 - demande de crédit pour financer l'organisation d'un concours d'architecture pour le nouveau collège du cycle secondaire

<sup>3</sup> Préavis N°13/2013 - Demande d'un crédit d'étude pour la construction du nouveau collège du cycle secondaire à Copet

<sup>4</sup> Préavis N°06/2015 - Demande de crédit d'ouvrage pour la construction du collège du cycle secondaire de Gilamont  
Demande de crédit pour la dépollution du terrain de Copet 3

<sup>5</sup> Préavis N°10/2018 - Demande de crédit d'ouvrage pour la rénovation du collège de la Veveyse et transformation du bâti scolaire

<sup>6</sup> - Loi du 7 juin 2011 sur l'enseignement obligatoire (LEO, BLV 400.02)

- Règlement d'application de la LEO (RLEO)
- Règlement sur les constructions scolaires primaires et secondaires (RCSPS)
- Convention scolaire romande
- Loi du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT)
- Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC, RSV 700.11)
- Règlement d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
- Directives et recommandations concernant les constructions scolaires 2021

Revisitée à l'échelle de notre commune, l'évolution démographique entre 2022 et 2032 croît également, puis baisse légèrement après cette année référence de 2032 ce sont ainsi entre 453 (vision basse) et 643 enfants (vision haute) que la Ville devrait compter en plus. Le scénario moyen de cette augmentation démographique met le curseur à **549 nouveaux habitants en âge de la scolarité obligatoire**. C'est ce scénario moyen qui a été retenu pour évaluer les besoins scolaires à Vevey.

#### **Evolution projetée 2022-2032, Ville de Vevey**

Rapportés à l'évolution démographique et à l'évolution des besoins pédagogiques ce sont environ 30 classes (**50 salles**) pour les deux établissements scolaires de Vevey à l'horizon 2032 qui devront être construites pour répondre aux besoins et offrir un environnement de qualité aux enseignants et aux élèves de Vevey.

Aujourd'hui déjà, les deux Etablissements scolaires de Vevey fonctionnent à flux tendu avec aucune réserve de salle de classes et de dégagement ; cette situation génère depuis plusieurs années, à chaque rentrée scolaire, des difficultés pour constituer des classes qui répondent aux exigences cantonales ; la recherche de solutions dans ce système hyper tendu met les services de la Ville et le corps enseignant sous une pression qui ne peut plus continuer.

#### **4. ORGANISATION SCOLAIRE**

La Loi sur l'enseignement obligatoire définit à son article 27 comme suit les obligations des communes relatives à l'école obligatoire : « Les communes, d'entente avec l'autorité cantonale et les directions d'établissement, planifient et mettent à disposition des établissements les locaux, installations, espaces, équipements et mobiliers nécessaires à l'accomplissement de leur mission ».

Dès l'entrée en fonction de la nouvelle Municipalité, les services concernés de la Ville, les deux directions des Etablissements et les services de la DGEO se sont concertés afin d'anticiper les besoins en termes de locaux scolaires et planifier les mesures à prendre pour y faire face. L'organisation scolaire a ainsi été réfléchi en tenant compte du potentiel des équipements existants et des besoins sur le plan pédagogique de chaque Etablissement.

Une attention toute particulière a ainsi été portée sur la localisation des élèves selon quatre axes géographiques pour les élèves de l'enseignement primaire (1-6P Harnos) afin de garantir un enclassement de proximité. Le principe de l'enclassement de tous les élèves de l'enseignement secondaire (niveaux 9-11S) sur un même site a été privilégié afin de garantir la flexibilité nécessaire pour faire face aux variations des orientations entre les différentes voies notamment. Pour les élèves des niveaux 7-8P la situation est plus complexe puisqu'ils seront accueillis sur deux sites. Les aspects liés à l'accueil parascolaire obligatoires selon la LAJE ont été identifiés à ce stade des réflexions, de même que les besoins préscolaires, mais ne sont pas décrits dans la stratégie présentée. En effet, les prestations parascolaires (UAPE et réfectoires) actuellement liées aux sites scolaires existants de même que les besoins en salles de sport seront définis en parallèle des études préliminaires scolaires grâce à un montant d'études prévu dans le préavis. Les questions se rapportant aux cheminements sécurisés des élèves, intégrant les principes de mobilité douce et d'accessibilité, sont également au cœur des réflexions.

#### **5. DIAGNOSTIC INFRASTRUCTUREL**

##### **5.1 Parc immobilier scolaire existant**

Plusieurs bâtiments nécessitent une mise à niveau par des travaux de rénovations et de transformations permettant de remédier à leur vétusté. Le diagnostic des bâtiments scolaires ci-dessous est extrait d'un plan d'entretien du parc immobilier communal.

Désignation	Total Sécurité	Total Vétusté	Total Energie	Etat Diagnostic
Pavillon Charmontey Sud				
Pavillon Charmontey Nord				
Collège Bleu				
Collège des Galeries du Rivage				
Collège 1838				
Collège du Clos				
Collège de Plan				
Collège de Charmontey				
Pavillon la Prairie				
Ecole de la Part-Dieu				
Collège Kratzer				
Collège des Crossets				
Collège de la Veveyse				

Légende des couleurs :



La synthèse de l'état général des bâtiments est ainsi illustré par ordre chromatique du plus mauvais au meilleur. Les trois critères principaux (décomposés en sous-critères) sont les suivants :

#### La sécurité

- structure (structure porteuse, parasismique) ;
- protection incendie ;
- matériaux polluants ,
- enveloppe du bâtiment (protection contre les chutes, revêtements, fenêtres, portes).

#### La vétusté

- installations techniques (CVSE) ;
- accessibilité (installations de transport, construction sans obstacles, mise en passe) ;
- confort des utilisateurs (équipements et revêtements).

#### L'énergie

- part de la consommation d'énergie et d'émissions de CO2 du bâtiment relative au parc bâti communal;
- consommation spécifique estimée du bâtiment (kwh par SRE).

On constate qu'à l'exception du collège Kratzer qui fera l'objet de travaux de densification, tous les bâtiments intégrés dans la stratégie (collèges Bleu, du Clos, des Galeries du Rivage) nécessitent une rénovation, respectivement une démolition à terme pour les pavillons de Charmontey.

## 5.2 Organisation actuelle

Comme évoqué précédemment<sup>7</sup>, la disponibilité actuelle de **113 classes (196 salles)** selon le tableau ci-dessous implique un fonctionnement de l'école à flux tendu sans aucune réserve de salles de classe et de dégagement. On constate que l'offre est aujourd'hui dans certains cas disséminée dans des bâtiments avec une faible capacité d'accueil. L'objectif est donc de proposer des solutions regroupées plus pertinentes et efficaces en termes d'organisation.

### Vevey - Planification scolaire

Version 2.4 du 11.04.22

Types de salles	Situation dans la ville	Classes	Offre actuelle et sur nouveaux sites / projets (état décembre 2021)																													
			Salle de classe 1P-4P	Salle de classe 5P-6P	Sous-total 1P-6P	Salle de classe 7P-8P	Salle de classe 9S-11S	Sous-total 1P-11S	Sous-total salles de classes	Salle de dégagement	Salle multilingues	Salle d'activités sportives sur pentes (ACT)	Salle de musique	Salle de travaux manuels bords sur bois (TMB)	Salle de travaux manuels bords sur acier (TMA)	Salle d'Art visuel	Salle d'éducation nutritionnelle	Salle de sciences informatiques	Salle de science	Sous-total salles spéciales	Total des salles	Stock TM	Bureau TM	Local science	Totaux autres locaux	Total des salles et autres locaux						
<b>Collèges existants</b>																																
<b>Offre supprimée</b>																																
Pavillon Charmontey	NE	3P-4P	2		2			2	2																			4			4	
Pavillon Prairie	SE	3P-4P	2		2			2	1																			3			3	
Classes Moulins	NO	1P-2P	2		2			2	1																			3			3	
Quai Ansermet	SO	1P-2P	2		2			2																				2			2	
Classe Aviron	SO	7P					2		2																			2			2	
<b>Offre inchangée</b>																																
Collège Charmontey	NE	1P-8P	2	2	4			4	1	1																	1	6			6	
Coll. Part-Dieu	SE	1P-8P	6	3	9			9	1	1																	1	11			11	
Collège Crossets	NO	1P-8P	8	3	11			11	7	1	1					4											6	24			24	
Collège de Plan	NO	1P-5P	2	2	4			4	3	1																	1	8			8	
Collège Veveysse	SO	1P-6P	11	6	17			17	8	3																	3	28			28	
Collège 1838	Centre	9S					1	1	1	2							1										1	4			4	
<b>Offre modifiée</b>																																
Collège Bleu	Centre	9S-10S					10	10	10	6		2	1						1							6	10	26		1	1	27
Collège Kratzer	Centre	9S-11S					21	21	21	4										3	1	3					7	32	4	1	5	37
Collège du Clos	Centre	1P-8P	4		4		12	12	16	3	4																4	23				23
Galleries Rivage	SO	8P					10	10	10		4																	4	14			14
<b>TOTAL Collèges existants</b>		<b>1P-11S</b>	<b>41</b>	<b>16</b>	<b>57</b>		<b>24</b>	<b>32</b>	<b>56</b>	<b>113</b>	<b>39</b>	<b>15</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>38</b>	<b>190</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>196</b>			<b>196</b>		

Pour planifier la stratégie de rénovation et de développement, il est tenu compte de l'analyse de l'état des bâtiments et de l'offre actuelle en salles, diagnostics qui sont finalement confrontés aux besoins futurs à l'horizon 2032.

## 6. RÉPONSES AUX BESOINS

Pour établir la stratégie scolaire, un groupe de travail piloté par les services communaux et intégrant aussi bien les représentants des directions des établissements primaire et secondaire que ceux de la DGEO a été constitué en automne 2021.

L'ensemble du parc immobilier scolaire y est pris en compte pour une vision générale de planification des projets de rénovation-densification de 2022 à 2032. Le document daté du 7 mars 2022 validé par le groupe de travail et par la Municipalité est annexé au préavis. Décomposé en 12 étapes successives par année scolaire, il tient compte des estimations des effectifs et besoins annuels en classes<sup>8</sup> mais également de l'organisation de l'accueil et de l'état du parc immobilier scolaire existant. La stratégie proposée est en adéquation avec le projet de Plan directeur communal (PDCoM) et garantit une répartition territoriale adaptée aux besoins organisationnels suivants :

- Répartition des différents niveaux scolaires en 3 groupes.
  - 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>ème</sup> primaire (1-6P),
  - 7<sup>ème</sup> à la 8<sup>ème</sup> primaire (7-8P)
  - 9<sup>ème</sup> à la 11<sup>ème</sup> secondaire (9-11S),

<sup>7</sup> Chapitre 3 – enjeux démographiques

<sup>8</sup> basées sur les statistiques Vaud, novembre 2021, scénario moyen.

ces deux derniers groupes étant sous la responsabilité de l'Etablissement primaire et secondaire de Vevey. Trois sites principaux (Centre-Ville, Charmontey et Rivage) ont été identifiés comme ayant des possibilités de densification, tout en satisfaisant l'organisation générale.

- Intégration des besoins supplémentaires découlant de l'évolution démographique et de l'adaptation à l'évolution des besoins pédagogiques qui ont été estimés jusqu'en 2032 à environ 30 classes (50 salles<sup>9</sup>).
- Relocalisation des classes existantes déplacées dans le cadre des projets de rénovation.

La stratégie propose une adaptation de l'offre actuelle sous plusieurs formes :

- Abandon ou reconversion de sites existants.
- Sites ou bâtiments inchangés.
- Sites ou bâtiments transformés.
- Construction de nouveaux bâtiments sur des sites scolaires existants.

Pour mener à bien cette planification de rénovation/densification, la mise en œuvre de solutions provisoires permettra de répondre aux besoins durant les travaux et d'absorber les premières augmentations d'élèves.

On distingue trois typologies de projet :

### **6.1 Les projets de constructions provisoires**

Création de trois<sup>10</sup> sites scolaires provisoires permettant dès la rentrée 2024-2025 d'absorber les besoins en capacité d'accueil supplémentaires à court terme et jusqu'à l'horizon 2032 et d'y aménager provisoirement les locaux des bâtiments scolaires à rénover. De plus ces sites provisoires permettraient d'absorber certains besoins transitoires d'accueil en cas d'imprévus dans le développement des projets de nouvelles constructions.

Une solution temporaire sous la forme de classes d'urgence sur sites existants permettrait d'absorber le manque de locaux qui s'élèverait à 7 classes pour l'année scolaire 2023-2024.

Les études préliminaires permettront de définir les sites sur lesquels ces constructions seront implantées ainsi que leur programme et organisation. Sur cette base des appels d'offres à des entreprises spécialisées seront lancés.

### **6.2 Les projets de rénovation**

La campagne de rénovation permettra l'assainissement et la mise en conformité des bâtiments en y intégrant les nouveaux besoins scolaires. La rénovation répondra aux normes techniques en vigueur et sera réalisée en cohérence avec le Standard bâtiment Cités de l'Energie. Les études sur les espaces extérieurs environnants (Bleu et Clos) et particulièrement les préaux seront poursuivis en intégrant les réflexions déjà menées jusqu'à ce jour.

Les études préliminaires permettront d'identifier la nature et l'ampleur des travaux de mise en conformité et sur cette base de définir la forme de mise en concurrence des futurs mandataires la mieux adaptée à chaque projet (concours, MEP, appel à prestations)

---

<sup>9</sup> Salles de classes, dégagement et spéciales. Pour les classes de 1-8P, le ratio classe/salle est de 1:1.5 (1 classe nécessite 1.5 salle). Pour le secondaire, ce ratio passe de 1:2 (1 classe nécessite 2 salles)

<sup>10</sup> le nombre devra être confirmé par les études préliminaires

### 6.3 Les projets de densification

On distingue deux catégories de projets de densification :

- Les projets de rénovation et d'extension de bâtiments existants

En parallèle des études liées à la mise en conformité et l'assainissement de l'existant décrites ci-dessus et afin d'offrir des surfaces d'enseignement supplémentaires, il est envisagé d'agrandir certains bâtiments comme les collèges Jean Kratzer et des Galeries du Rivage.

Les études de faisabilité permettront d'évaluer les possibilités d'extension en surface bâtie ou en surélévation des volumes existants conformément aux bases légales actuelles.

- Les projets de nouvelles constructions

Plusieurs parcelles ont été identifiées comme potentielles zones d'accueil de nouveaux bâtiments, soit grâce à la démolition de volumes aujourd'hui jugés obsolètes et peu rationnels, soit encore non construites. Il s'agit des sites de Charmontey, du Panorama et du Rivage.

Les études préliminaires permettront de confirmer les droits à bâtir et évaluer les risques et les potentiels de chaque projet. La définition du programme des locaux qui fera partie du cahier des charges des futures procédures de choix de mandataires sera prise en compte dans les études de faisabilité et sera formalisée par un rapport de programmation validé par le groupe de travail actuel.

La procédure de choix de mandataires pour le lancement des études de projet sera intégrée à la demande de crédit d'études qui suivra pour chacun des projets.

## 7. PÉRIMÈTRES SCOLAIRES

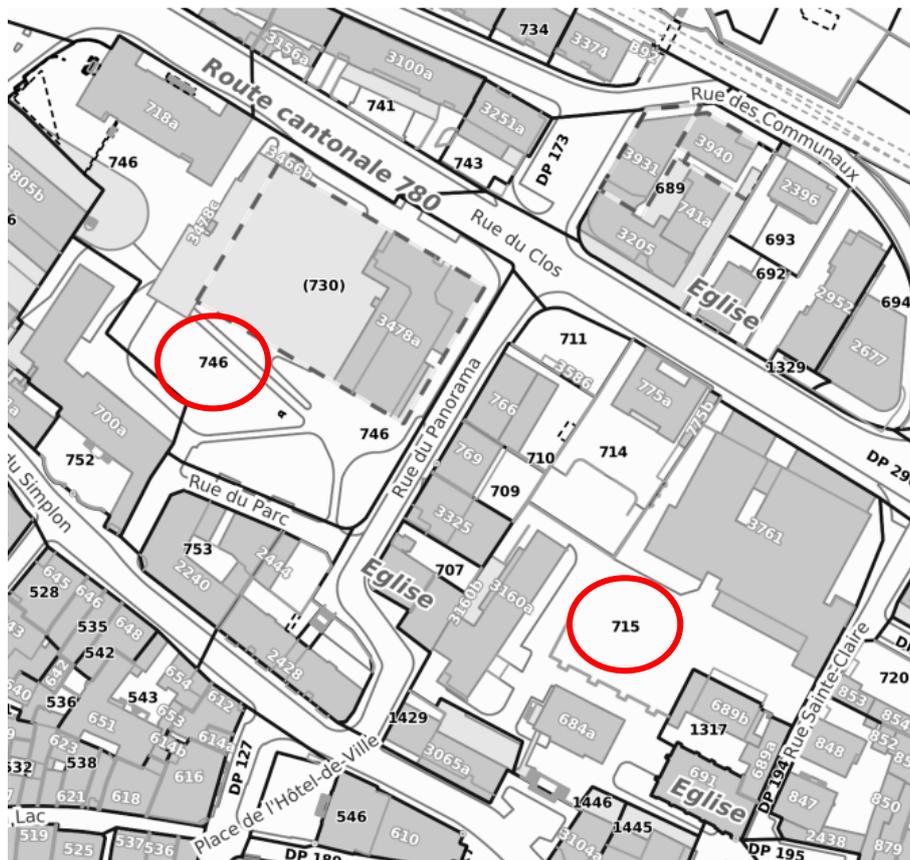
Les sites de Charmontey, Centre-Ville et Rivage ont été identifiés comme ayant un fort potentiel de développement et répondant aux besoins et à l'organisation des établissements scolaires avec une répartition équilibrée des élèves sur l'ensemble du territoire veveysan. Les trois sites choisis satisfont aux objectifs du Plan Directeur communal en cours d'élaboration. Ces densifications auront forcément un impact sur les quartiers qu'il conviendra d'analyser. Les interventions prévues s'inscrivent dans des contextes urbains divers : résidentiel, mixte, dense, en bord de lac. Selon le résultat des études de faisabilité, il s'agira de définir le périmètre d'influence pour chaque site et d'organiser une concertation avec les utilisateurs, la population et les commerçants concernés. Des aménagements d'espaces publics et une réorganisation des mobilités seront ainsi discutés en concertation avec le public.

La stratégie présentée dans ce préavis est basée sur des hypothèses de densification pour chaque site de développement qui seront vérifiées par les études de faisabilité. Les hypothèses de densification étudiées à ce jour sont jugées conformes au Règlement sur les constructions de la Ville de Vevey (RCW) en vigueur moyennant l'octroi de dérogations justifiées par l'article 61<sup>11</sup> qui précise que « La Municipalité peut autoriser des dérogations aux dispositions réglementaires, générales ou spéciales lorsqu'il s'agit d'édifices publics ou ayant un caractère d'intérêt public et dont l'utilisation et l'architecture réclament des dispositions spéciales ».

---

<sup>11</sup> alinéa a)

## Centre-Ville



Le site dit du Centre-Ville est situé sur les parcelles n°715 et 746 et occupé par les bâtiments des collèges Kratzer, Bleu, Clos et 1838. Ces parcelles sont situées en « zone II – Habitation, Commerce, Administration » et comptent une surface totale de 22'448 m<sup>2</sup> selon le Règlement sur les constructions de la Ville de Vevey (RCW). Afin de répondre aux besoins de l'organisation générale et valoriser la position centrale de ce site sur le territoire, il est prévu de densifier, rénover et dédier ce périmètre uniquement à l'enseignement secondaire (7P-11S), conformément à l'organisation actuelle<sup>12</sup>.

Un retrait de la circulation sur la rue du Panorama<sup>13</sup> permettrait d'unifier ce site scolaire aujourd'hui fragmenté. Ce sera également l'occasion de requalifier les préaux existants disparates et mal adaptés aux besoins en intégrant les réflexions déjà menées jusqu'à ce jour.

Selon le règlement sur les constructions en vigueur, des possibilités de densification sont envisageables, avec notamment l'opportunité de construire un nouveau bâtiment sur la parcelle n°746 (entre les bâtiments du collège du Clos et du complexe dit du Panorama, propriété de la Ville de Vevey). Il est également envisagé de surélever le collège Kratzer pour y aménager de nouvelles classes d'enseignement. Quant aux collèges Bleu et Clos, ils sont aujourd'hui vétustes et nécessitent des travaux de rénovation lourds qui sont intégrés à la stratégie.

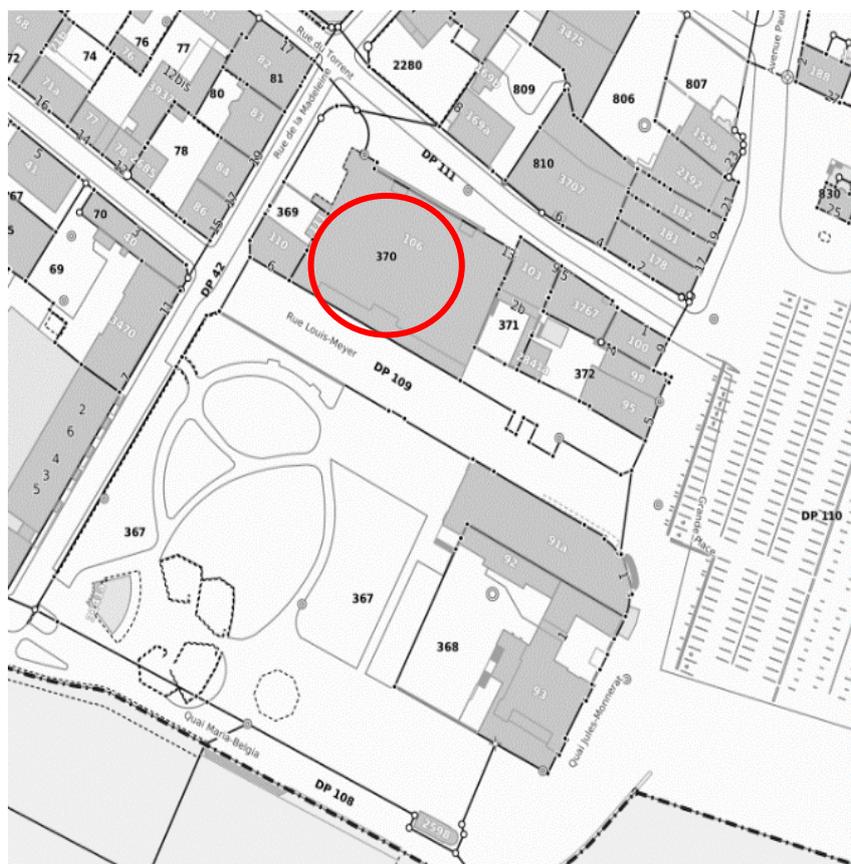
La réalisation de ce projet de développement du site est prévue pour la rentrée scolaire 2030-2031.

<sup>12</sup> à l'exception du Collège du Clos qui comprend 6 classes de primaire

<sup>13</sup> dont la faisabilité devra être étudiée



## Rivage



La parcelle n°370 située au bord du lac, aux abords de la Place du Marché et à proximité de la salle del Castillo tient une place privilégiée dans la Ville. La surface totale de la parcelle est de 3'195 m<sup>2</sup> et se situe à cheval sur les zones I et II<sup>15</sup>.

Le bâtiment qui l'occupe depuis 1933 est classé en note \*2\* au recensement architectural cantonal. Bâtiment vétuste et dénaturé par des transformations successives incompatibles avec les qualités patrimoniales du bâtiment, il doit être revalorisé par une rénovation complète. Sa rénovation sera également l'opportunité de redonner à ce bâtiment sa juste place dans la ville par la revalorisation de ses rez-de-chaussée.

Considérant que sa position centrale est adaptée à son affectation scolaire actuelle, il est prévu d'étudier les possibilités de densification, sous forme d'extension ou de surélévation du bâtiment. Il est occupé aujourd'hui par des classes 8P qui seront déplacées sur le site du Centre-Ville. Le site du Rivage deviendra un site primaire avec un fort potentiel de synergies avec le collège de la Veveyse situé à proximité. Le projet permettra de résoudre le préau aujourd'hui peu identifiable et mal délimité.

La réalisation de ce projet est planifiée pour la rentrée scolaire 2032-2033.

## **8. ETUDES**

La demande de crédit d'études qui fait l'objet du présent préavis permettra de vérifier les principaux objectifs présentés dans le projet global dit de « planification de la construction et rénovation du bâti scolaire » et de définir chaque projet en vérifiant leur faisabilité. De plus et tout au long des études, il s'agira de contrôler de manière continue et détaillée la compatibilité de

<sup>15</sup> Règlement sur les constructions de la Ville de Vevey (RCW)

chaque projet avec la planification générale grâce à la mise à jour des documents établis concernant l'évolution de l'offre dans le temps pour les différents types de salles.

Les études seront établies en intégrant systématiquement de hautes ambitions énergétiques et durables pour qu'à terme l'ensemble des projets de construction satisfasse les exigences du « standard Bâtiments 2019 ». Pour les projets d'importance, des outils d'aide à la planification pour la construction, la réalisation et l'exploitation de projets durables comme le label SméO ou le standard Construction durable Suisse SNBS seront utilisés afin d'encadrer les différentes phases des projets dès leur conception en y intégrant des critères de construction durable reconnus.

## 8.1 Etudes préliminaires

Les études préliminaires – définition du projet de construction, étude de faisabilité<sup>16</sup>- permettront de bien caractériser les sites actuels et futurs mais aussi de vérifier que la stratégie présentée constitue une solution à l'évolution des besoins avec une offre répondant aux différents besoins des établissements scolaires. Elles permettront également d'estimer les coûts et temps nécessaires à la rénovation/densification du parc immobilier scolaire et finalement d'identifier la procédure d'attribution des prestations propres à chaque projet. Les formes de mise en concurrence applicables vont du concours de projet (SIA 142), au mandat d'études parallèles (SIA 143) à l'appel d'offres de prestations (SIA 144).

Les prestations communes à tous les projets sont :

- Traductions des besoins sous forme de nature de locaux à offrir<sup>17</sup>.
- Etablissement d'un rapport de programmation validé par le groupe de travail.
- Estimation des coûts.
- Calendrier du projet.
- Identification de la procédure de choix des mandataires.

Les prestations spécifiques à réaliser selon les trois typologies de projets sont :

### Projets provisoires

- Etudes des sites potentiels.
- Analyses réglementaire et foncière.

### Projets de rénovation - projets de rénovation et extension de bâtiments existants

Les études seront établies par un groupe pluridisciplinaire de mandataires piloté par un architecte entouré d'ingénieurs civil, géotechnicien, physicien du bâtiment, acousticien, spécialiste chauffage, ventilation, sanitaire et électricité (CVSE), spécialiste de protection incendie et de l'environnement. Elles porteront sur la/l':

- Analyse de la compatibilité du bâtiment aux contraintes actuelles liées à l'affectation et aux aspects réglementaires et fonciers
- Etablissement de rapports diagnostics de l'état actuel du bâtiment:
  - Par partie d'ouvrage <sup>18</sup>
  - Par thématique<sup>19</sup>
- Analyse des potentiels de transformation et d'agrandissement.

---

<sup>16</sup> Selon Modèle SIA 112 « Etude et conduite de projets » phase partielle 21

<sup>17</sup> Salles de classes, dégagement, spéciales et locaux annexes

<sup>18</sup> Fondations et sous-sol, structure du bâtiment, enveloppe du bâtiment et sa performance énergétique (CECB+), installations techniques, aménagements intérieurs et extérieurs

<sup>19</sup> Construction sans obstacle (SIA 500), qualité acoustique (SIA 181), protection incendie (AEAI), sécurité des personnes et détection des polluants.

## Projets de nouvelles constructions

- Analyse du site basée sur l'affectation actuelle et les aspects réglementaires et fonciers.
- Etudes de variantes d'implantations.
- Délimitation du périmètre des études.
- Vérification de la compatibilité du programme avec le site.

### **8.2 Etudes de projet et d'appel d'offres <sup>20</sup>**

#### Projets provisoires

Vu la spécificité des projets de collèges provisoires et compte tenu du calendrier général, il n'est pas pertinent de prévoir une demande de crédit supplémentaire pour les études de projet et les appels d'offres. C'est la raison pour laquelle les coûts engendrés par les prestations suivantes sont intégrées dans le présent préavis.

- Avant-projet
- Projet de l'ouvrage
- Procédures de demande d'autorisation
- Appels d'offres

### **8.3 Etudes préliminaires pour les besoins parascolaires, préscolaires et sportifs**

Les aspects liés à l'accueil parascolaire obligatoire, selon la LAJE ont été identifiés à ce stade des réflexions, de même que les besoins préscolaires et sportifs, mais ne sont pas décrits dans la stratégie présentée. Toutefois, une réflexion générale sur les structures d'accueil a été menée permettant de prioriser les interventions pour les structures parascolaires et préscolaires.

Il en ressort notamment qu'il est nécessaire de sortir les UAPE des garderies, pour permettre l'augmentation des capacités d'accueil préscolaire. De plus, la réalisation d'une nouvelle garderie, permettant dans un premier temps d'accueillir les enfants de la Barcarolle, puis des Marionnettes durant les travaux de rénovation des bâtiments, augmentera à terme les capacités d'accueil préscolaire.

L'offre parascolaire, découlant directement de l'offre scolaire, devra également être repensée en parallèle des études préliminaires grâce à un montant prévu dans le préavis.

Le projet de l'UAPE de l'Aviron – phase 1 - en cours de réalisation constitue le point de départ de cette réorganisation qui se poursuivra lors d'une phase 2 qui permettra d'y déplacer les UAPE des Cèdres et de la Barcarolle.

### **8.4 Coût total des études**

Sur la base des prestations décrites ci-dessus, on peut estimer les coûts des études préliminaires suivants par périmètres scolaires identifiés en y intégrant également la thématique parascolaire, préscolaire et sportive, les constructions provisoires et un montant pour l'établissement d'un plan de communication pour l'ensemble du projet de planification de la construction et rénovation du bâti scolaire

Collège Bleu	CHF	75'000.—
Collège Kratzer	CHF	40'000.—
Collège du Clos	CHF	35'000.—
Ecole du Panorama	<u>CHF</u>	<u>30'000.—</u>
Coût Centre-Ville	CHF	180'000.—

---

<sup>20</sup> Selon Modèle SIA 112 « Etude et conduite de projets » phase partielle 21

Centre-Ville	CHF	180'000.—	
Charmontey	CHF	100'000.—	
Rivage	CHF	<u>100'000.—</u>	
Coût des études préliminaires scolaires	CHF	380'000.—	
Etudes préliminaires scolaires	CHF	380'000.—	
Etudes préliminaires parascolaires, préscolaires et sportives	CHF	150'000.—	
Etudes des constructions scolaires provisoires	CHF	150'000.—	
Plan de communication	CHF	<u>20'000.—</u>	
<b>Coût total des études</b>	<b>CHF</b>	<b>700'000.—</b>	

Il convient de préciser que les montants devisés pour les études ont une valeur indicative et que la liste des projets figurant ci-dessus ainsi que leur planification pourraient faire l'objet d'adaptations selon les résultats des études de faisabilité. La Municipalité pourrait être amenée à adapter cette stratégie afin de l'optimiser tout en respectant les limites financières demandées dans le préavis.

### 8.5 Ressources internes nécessaires

Au vu de l'ampleur des projets décrits ci-dessus, leur réalisation nécessitera un renforcement des ressources humaines au service Bâtiments, gérance et énergie (BAT). Pour assurer l'augmentation conséquente de la charge de travail, ce renforcement est demandé par l'inscription au budget de fonctionnement d'un poste de chargé·e de projet en CDD (contrat de durée déterminée de 4 ans) spécifique à la problématique du bâti scolaire jusqu'à la fin de la législature. En cas de difficulté de recrutement, un mandataire externe sera sollicité.

Chargé·e de projet (CDD)	CHF	640'000.—
--------------------------	-----	-----------

Sachant que le renforcement de l'équipe ne pourra être garanti avant l'automne 2022, la poursuite d'une collaboration avec un bureau d'assistance au maître de l'ouvrage (BAMO) est nécessaire pour les études préliminaires. Le coût de ces prestations est intégré dans le montant total demandé.

## 9. PLANIFICATION

### 9.1 Calendrier des études

La majorité des études de faisabilité sera réalisée en 2022. Il en va de même pour les projets de collèges provisoires dont la totalité des études seront menées entre 2022 et 2023.

Afin de poursuivre les études des projets de rénovation et de densification, des crédits d'études par projet seront déposés comme suit, en fonction des priorités :

Fin	2022	:	Collège Bleu
Début	2023	:	Collège de Charmontey
Fin	2024	:	Collège Kratzer
Fin	2025	:	Collèges du Clos et du Panorama
Fin	2026	:	Collège des Galeries du Rivage

### 9.2 Calendrier intentionnel général

Afin de lancer le programme de rénovation/densification du parc scolaire, la construction de trois sites scolaires provisoires pour la rentrée scolaire 2024/2025 est nécessaire tout en permettant également de compenser à court terme un déficit d'offre. Les projets de rénovation/densification des bâtiments existants s'échelonneront de 2022 à 2032.

2022-2024	:	Etudes préliminaires et de projet
2024	:	Mise en service des collèges provisoires
2024-2026	:	Rénovation du Collège Bleu
2025-2027	:	Construction du nouveau collège de Charmontey
2027-2028	:	Surélévation du collège Kratzer
2028-2030	:	Rénovation du collège du Clos et construction du collège du Panorama
2030-2032	:	Rénovation/densification du collège des Galeries du Rivage.

Le calendrier général des projets (annexe 2) donne une vision plus précise des différentes étapes et pour chaque projet le détail des phases, des études de faisabilité jusqu'à la réception des ouvrages.

## **10. ASPECTS FINANCIERS**

L'ensemble des études pour les études de faisabilité est estimé à CHF 700'000.—.

### **10.1 Plan des investissements**

L'ensemble des projets ci-dessus figure au plan des investissements sous :

Rubrique « Objets à engager » :

N°163, 164 et 165	:	constructions provisoires 3 x 15 classes
N°83	:	collège Bleu, transformation
N°84	:	collège Charmontey, construction (16 classes)
N°166	:	collège Kratzer, surélévation
N°86	:	école du Clos, rénovation
N°167	:	école du Panorama, construction

Rubrique « Objets à l'inventaire » :

N°129	:	Galeries du Rivage, Rénovation
-------	---	--------------------------------

## 11. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

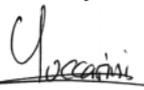
### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

**VU** le préavis n° 16/2022, du 2 mai 2022, concernant la « Demande de crédit d'études préliminaires de CHF 700'000.— pour la planification de la construction et rénovation du bâti scolaire » ;

**VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

#### d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 700'000.— TTC pour financer les études préliminaires concernant la planification de la construction et rénovation du bâti scolaire;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements » ;
3. d'amortir le crédit demandé par un amortissement annuel de CHF 350'000.— pendant 2 ans ;
4. d'accorder un crédit supplémentaire au budget de fonctionnement 2022 de CHF 80'000.— pour l'engagement d'un·e chargé·e de projet au Service Bâtiments, Gérance et Energie et de demander à la Municipalité de porter aux budgets 2023, 2024, 2025, 2026, un montant annuel de CHF 160'000.— sur le compte 300.3011, montants qui seront ensuite imputés sur les comptes d'investissement dédiés pour valoriser les prestations internes.

Au nom de la Municipalité  
le Syndic  Secrétaire mun. adj. 

Yvan Luccarini  Chloé Milner

#### Municipaux·les délégué·e·s :

- M. Pascal Molliat, Municipal du Service Bâtiments, Gérance et Energie ;
- Mme Laurie Willommet, Municipale du Service Famille, Education et Sport ;
- M. Antoine Dormond, Municipal du Service Urbanisme et Mobilité.

#### Annexes :

- Planification de la construction et rénovation du bâti scolaire veveysan - séance du 7 mars 2022, version préavis du 25 avril 2022 ;
- Planning général des projets version du 13 avril 2022.



Ville de Vevey  
**Service Bâtiments, Gérance  
Energie**  
Case postale  
1800 Vevey

ANNEXE 1

**PLANIFICATION DE LA CONSTRUCTION  
ET RENOVATION DU BÂTI SCOLAIRE VEVEYSAN  
SEANCE DU 7 MARS 2022  
VERSION PREAVIS DU 25 AVRIL 2022**

# SITUATION ACTUELLE & EVOLUTION DES BESOINS SCOLAIRES

## SITUATION ACTUELLE / ENCLASSEMENT

Tableau 1 : Etat du bâti scolaire communal  
Situation au 14.12.2021 - Espaces scolaires/Année scolaire 2021-2022

Locaux d'enseignements			Salle d'enseignement secondaire / 9-11S															
Collèges	Enclassement degré scolaire	Nb. Salles d'enseignement	Salle de classe 1P-4P	Salle de classe 5P-8P	Salle de classe 9S-11S	Salle de dégagement (travail 1P-8P / Salle multiusages :	Salle d'activités créatrices sur	Salle de musique	Salle de travaux manuels lourds sur	Salle de travaux manuels lourds sur	Stock TM	Bureau TM	Salle d'Art visuel	Salle d'éducation nutritionnelle	Salle de sciences informatiques	Salle de science	Local science	
Classes Quai Ansermet	1-2P	2	2															
Collège Veveyse	1-6P	28	11	6		8	3											
Galeries Rivage	8P	14		10			4											
Collège du Clos	1-8P	23	4	12		3	4											
Collège Bleu	9-10S	27			10	6		2	1				1			6	1	
Collège 1838	9	4			1	2									1			
Collège Kratzer	9-11S	37			21	4			3	1	4	1	3					
Pavillon Prairie	3-4P	3	2			1												
Coll. Part-Dieu	1-6P	11	6	3		1	1											
Pavillon Charmontey	3-4P	4	2			2												
Collège Charmontey	1-6P	6	2	2		1	1											
Collège Crosets	1-6P	24	8	3		7	1	1					4					
Collège de Plan	1-5P	8	2	2		3	1											
Classes Moulins	1-2P	3	2			1												
Classe Aviron	7P	2		2														
<b>TOTAL</b>	<b>1-11P</b>	<b>196</b>	<b>41</b>	<b>40</b>	<b>32</b>	<b>39</b>	<b>15</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>1</b>

113

## EVOLUTIONS DES BESOINS SCOLAIRES / STATISTIQUES ETAT DE VAUD\_11.2021 VALEURS MOYENNES

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Total	19777	19874	19997	20143	20309	20489	20670	20856	21044	21232	21425	21614	21801
5-9 ans	985	1050	1063	1123	1175	1212	1214	1260	1240	1244	1243	1247	1253
10-14 ans	936	956	991	1022	1048	1077	1144	1157	1216	1267	1302	1304	1350
besoin en classes (18 élèves par classe)	113	114	118	123	127	131	134	137	139	141	141	145	

# SITUATION ACTUELLE 2021-2022



		BESOINS (18.12.21)	A DISPOSITION
EP	Salles de classe 1P-6P	61	61
EPS	Salles de classe 7P-8P / 9S-11S	52	52
<b>TOTAL</b>	Salles de classe 1P-11S	<b>113</b>	<b>113</b>

**TRANSFORMATION AVIRON**  
 > 2 classes dans Clos



		BESOINS (18.12.21)	A DISPOSITION	PERTES / GAINS TRAVAUX
EP	Salles de classe 1P-6P	61	59	
EPS	Salles de classe 7P-8P / 9S-11S	52	52	
<b>TOTAL</b>	Salles de classe 1P-11S	<b>113</b>	<b>111</b>	<b>2</b>



		BESOINS (18.12.21)	A DISPOSITION	PERTE TRAVAUX
EP	Salles de classe 1P-6P	59	59	
EPS	Salles de classe 7P-8P / 9S-11S	55	52	
<b>TOTAL</b>	Salles de classe 1P-11S	<b>114</b>	<b>111</b>	

## CONSTRUCTION PROVISoire A

> 12 classes au Sud de la ville



## CONSTRUCTION PROVISoire B & C

> 24 classes au Nord de la ville



## COLLEGE DU CLOS

> création de salles de sciences durant les vacances



		BESOINS (18.12.21)	A DISPOSITION	PERTE / GAIN TRAVAUX
EP	Salles de classe 1P-6P	62	59	
EPS	Salles de classe 7P-8P / 9S-11S	56	52	
<b>TOTAL</b>	Salles de classe 1P-11S	<b>118</b>	<b>111</b>	

**BARCAROLLE VIDE ET CHANTIER (1AN)**

- > garderie dans modulaire garderie
- > UAP à Aviron
- > 2 classes dans provisoire A

**CLOS DEMENAGE**

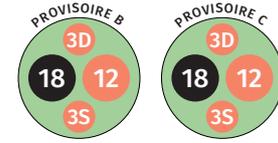
- > 6 classes 1P-6P dans Provisoire A
- > 10 classes 7P-8P dans Provisoire B/C

**BLEU VA A CLOS ET CHANTIER (2ANS)**

- > 10 classes

**PAVILLONS CHARMONTEY SE VIDE**

- > 2 classes dans Provisoire A



		BESOINS (18.12.21)	A DISPOSITION	PERTE / GAIN TRAVAUX
EP	Salles de classe 1P-6P	65	73	
EPS	Salles de classe 7P-8P / 9S-11S	58	62	
<b>TOTAL</b>	Salles de classe 1P-11S	<b>123</b>	<b>135</b>	<b>14</b> <b>14</b> <b>24</b>

**DEBUT CHANTIER CHARMONTEY (2ANS)**  
 > nouvelle école et programme annexe

**BLEU EN CHANTIER**  
 > dernière année de chantier



		BESOINS (18.12.21)	A DISPOSITION	PERTE / GAIN TRAVAUX
EP	Salles de classe 1P-6P	67	73	
EPS	Salles de classe 7P-8P / 9S-11S	60	62	
<b>TOTAL</b>	Salles de classe 1P-11S	<b>127</b>	<b>135</b>	

## CHANTIER CHARMONTEY

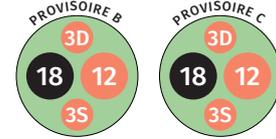
> dernière année de chantier

## REMISE BLEU

> environ 8 classes

## CLOS A DISPOSITION

> pour classes EPS



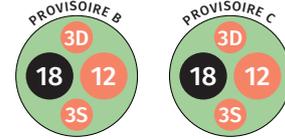
		BESOINS (18.12.21)	A DISPOSITION	PERTE / GAIN TRAVAUX
EP	Salles de classe 1P-6P	67	73	
EPS	Salles de classe 7P-8P / 9S-11S	64	73	
<b>TOTAL</b>	Salles de classe 1P-11S	<b>131</b>	<b>146</b>	<b>11</b>

## CHANTIER CHARMONTEY fin

> remise bâtiment

## DENSIFICATION CENTRE VILE\_PARTIE 1

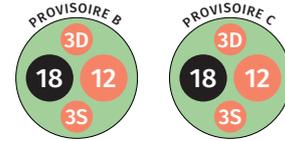
> perte 5 classes dans Kratzer (chantier surélévation)



		BESOINS (18.12.21)	A DISPOSITION	PERTE / GAIN TRAVAUX
EP	Salles de classe 1P-6P	70	73	
EPS	Salles de classe 7P-8P / 9S-11S	64	84	
<b>TOTAL</b>	Salles de classe 1P-11S	<b>134</b>	<b>157</b>	<b>5</b> <b>16</b>

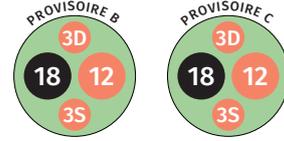
## DENSIFICATION CENTRE VILE\_PARTIE 2

- > remise surélévation Kratzer, + 9 classes
- > chantier nouveau bâtiment Panorama
- > perte 16 classes dans Clos (rénovation)



		BESOINS (18.12.21)	A DISPOSITION	PERTE / GAIN TRAVAUX
EP	Salles de classe 1P-6P	69	73	
EPS	Salles de classe 7P-8P / 9S-11S	68	76	
<b>TOTAL</b>	Salles de classe 1P-11S	<b>137</b>	<b>149</b>	<b>16</b> <b>8</b>

**DENSIFICATION CENTRE VILE\_PARTIE 2**  
 > chantier nouveau bâtiment Panorama  
 > perte 16 classes dans Clos (rénovation)



		BESOINS (18.12.21)	A DISPOSITION	PERTE / GAIN TRAVAUX
EP	Salles de classe 1P-6P	69	73	
EPS	Salles de classe 7P-8P / 9S-11S	70	76	
<b>TOTAL</b>	Salles de classe 1P-11S	<b>139</b>	<b>149</b>	

## DENSIFICATION CENTRE VILE\_PARTIE 2

- > remise nouveau bâtiment Panorama, + 10 classes
- > remise Clos rénové, + 16 classes

## CHANTIER RIVAGE (2ANS)

- > perte 10 classes dans Rivage (rénovation-extension)

## DEMONTAGE PROVISOIRE C

- > perte 12 classes suite démontage provisoire C



		BESOINS (18.12.21)	A DISPOSITION	PERTE / GAIN TRAVAUX
EP	Salles de classe 1P-6P	69	75	
EPS	Salles de classe 7P-8P / 9S-11S	72	78	
<b>TOTAL</b>	Salles de classe 1P-11S	<b>141</b>	<b>153</b>	<b>22</b> <b>26</b>

## CHANTIER RIVAGE

> suite chantier Rivage (rénovation-extension)



		BESOINS (18.12.21)	A DISPOSITION	PERTE / GAIN TRAVAUX
EP	Salles de classe 1P-6P	69	75	
EPS	Salles de classe 7P-8P / 9S-11S	72	78	
<b>TOTAL</b>	Salles de classe 1P-11S	<b>141</b>	<b>153</b>	

## REMISE RIVAGE

> remise de Rivage rénové, + 20 classes (estimation)

## FERMETURE MOULINS

> 2 classes absorbées dans Rivage

## FERMETURE PRAIRIE

> 2 classes absorbées dans Rivage



		BESOINS (18.12.21)	A DISPOSITION	PERTE / GAIN TRAVAUX
EP	Salles de classe 1P-6P	70	91	
EPS	Salles de classe 7P-8P / 9S-11S	75	76	
<b>TOTAL</b>	Salles de classe 1P-11S	<b>145</b>	<b>169</b>	<b>4</b> <b>20</b>

# DEVELOPPEMENT 2022-2032

VOLEES 2022	NB. CLASSES	RATIO	NB. SALLES
EP 1-6	61	1,5	101
EP 7-8	20	1,5	31
EPS 9-11	32	2,0	64
<b>TOTAL</b>	<b>113</b>		<b>196</b>

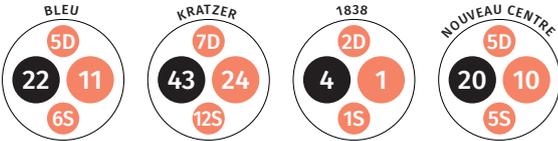
VOLEES 2032	NB. CLASSES	RATIO	NB. SALLES
EP 1-6	67+24	1,5	107+36
EP 7-8	32	1,5	48
EPS 9-11	46	2,0	89
<b>TOTAL</b>	<b>145+24</b>		<b>244+36</b>



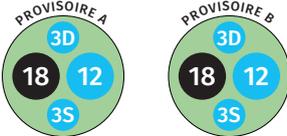
EP 1-6  
67 / 107



EP 7-8  
32 / 48



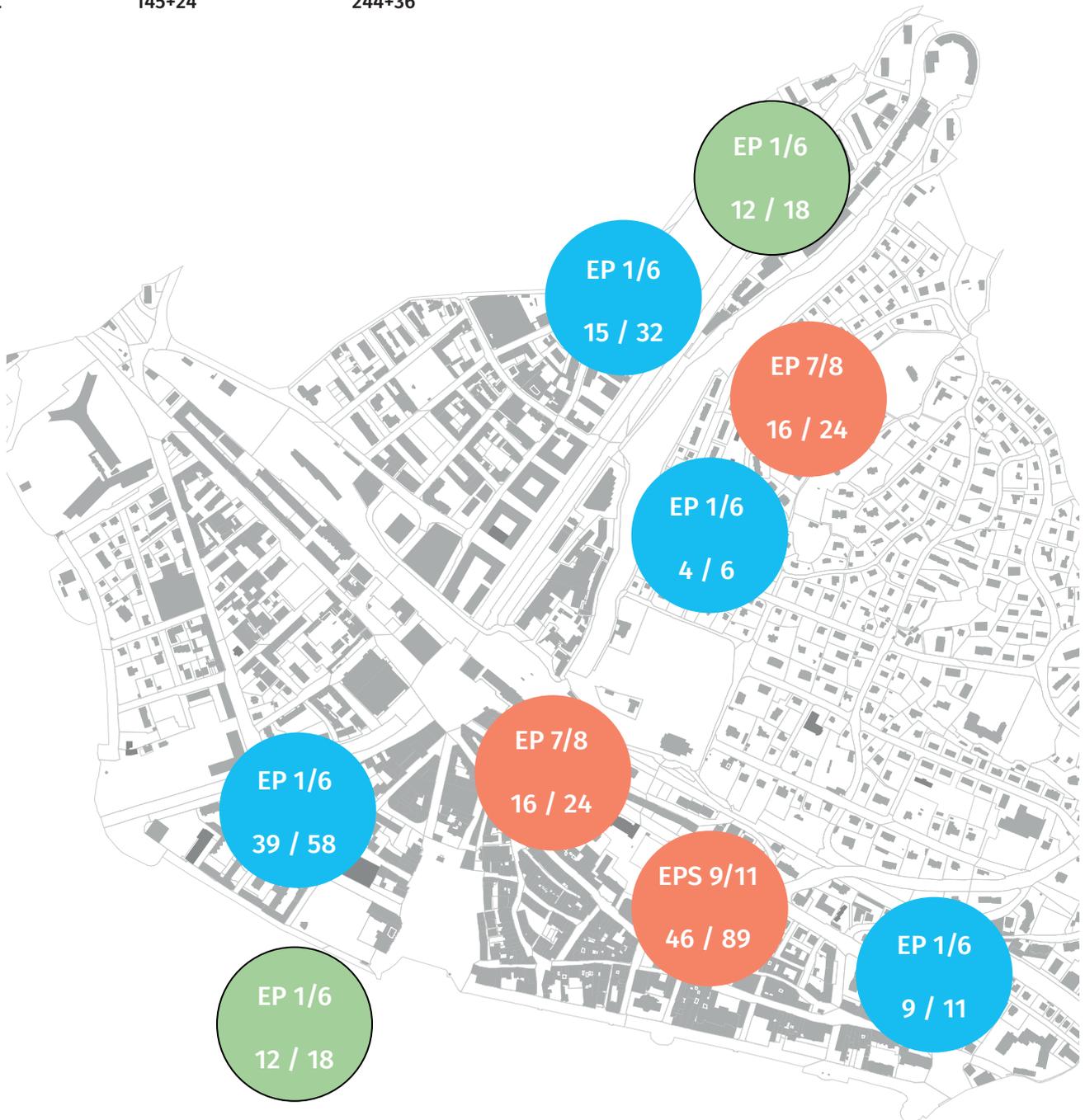
EPS 9-11  
46 / 89



PROVISoire  
24 / 36

# ORGANISATION 2032 REPARTITIONS DES SALLES

VOLEES	NB. CLASSES	NB. SALLES
EP 1-6	67+24	107+36
EP 7-8	32	48
EPS 9-11	46	89
<b>TOTAL</b>	<b>145+24</b>	<b>244+36</b>



# ORGANISATION 2032 ZONES D'ETUDES



